



Procès verbal de la séance du conseil municipal de Latour du 19 Décembre 2022, convoqué le 14/12/2022.

Présents : Belviso Mehdi, Cabanac Cédric, Kubala Christian, Meffert Immanuel, Roesing Hans, Thibaud Gérard.

Le quorum étant atteint la séance débute à 18h27

Secrétaire de séance : G. Thibaud

1. Approbation du PV du 18/11 à l'unanimité des voix (6/6)

2. Délibérations:

- **Assainissement :**

Les demandes de subventions concernant les travaux d'assainissement de l'ensemble des bâtiments communaux (2 appartements, mairie, salle des fêtes), sur le fonds de concours alloué par la ComCom, ont été acceptées et validées le 11/07/22.

La commune a déjà reçu cette année **5206€** sur ce fonds de concours

Suite à la demande de subvention au Conseil Général (Département 31), la commune va recevoir **6941€** en 2023.

Il restera à charge de la commune **5206€**, sur un devis de 17000€.

Mr le maire demande au conseil de pouvoir signer tout document concernant ces dossiers de subvention.

Cette proposition est validée à l'unanimité des voix

L'entreprise de travaux publics Cabanac Cédric démarrera les travaux fin janvier 2023..

- **Mise en place de la signalétique des voies de la commune et projet 2023.**

Une entrevue a été organisée entre des membres du conseil municipal et des représentants de « La Poste » pour mettre en place une signalétique des voies communales, définir une numérotation et un adressage conforme aux exigences actuelles (coordonnées GPS fiables, indication des impasses pour les livreurs, adressage simple par numérotation)

Mme Galy, notre interlocutrice de La Poste nous a présenté deux devis :

- Une audit /état des lieux, avec proposition d'un plan d'adressage, prenant en compte tous les lieux dits, les voies départementales et communales, les impasses...pour un coût de **2400€HT**
- Une estimation du coût du matériel de signalétique nécessaire pour **4970,93€ HT**, pose non comprise

Le conseil valide à l'unanimité les deux devis présentés par « La Poste », de façon à présenter des demandes de subventions avant la fin de l'année 2022.

Ces subventions seront demandées au service de voirie de Cazères, qui coordonne l'attribution des amendes de police à cet effet. Il y a possibilité d'obtenir 40 % de subventions financées par les amendes de police

Le conseil préconise d'informer les habitants du village sur les propositions de noms de rue afin de leur demander leur avis avant de clôturer le plan d'adressage.

- **Mission de médiation**

Le CDG31 propose une mission de médiation commune sur toutes les communes de la Com Com, à savoir la possibilité, pour faire face aux éventuels différents qui peuvent survenir au sein d'une équipe municipale, de mettre en place ponctuellement une mission de médiation dont le coût serait supporté par la Com Com (500€ forfaitaires pour une médiation de 8 heures)

Le conseil valide à l'unanimité des voix l'adhésion de la commune à cette convention de médiation portée par la ComCom.

- **Loyer nouveau logement**

Lors du montage des dossiers de subvention pour la rénovation de l'ancienne mairie en logement communal (en 2020 et 2021), le loyer prévu avait été fixé à 300€. Aujourd'hui, en raison de la hausse générale du coût de la vie, du coût des matériaux et des révisions de prix par les entreprises engagées pour ce chantier, le conseil demande à ce que le loyer demandé soit réévalué à 400€, de façon à limiter ces impacts sur le budget de la mairie

Le conseil valide à la majorité des voix (4 voix pour, 2 abstentions) des voix l'augmentation du loyer prévu pour le nouvel appartement communal, qui passerait de 300 à 400€)

Le conseil stipule l'instauration d'une visite annuelle pour vérifier l'état du logement et repérer rapidement les dégradations éventuelles.

- **Rénovation de l'appartement locatif de la mairie**

Suite à une visite de l'appartement au dessus de la mairie, en présence du locataire (Mr Dejean), de membres du conseil et de l'architecte chargé de la rénovation de l'ancienne mairie, afin de réaliser un état des lieux au bout de 6 ans de location, avant d'envisager la future mise en location de ce logement après le départ de Mr Dejean début 2023, il s'avère que ce logement n'est pas louable en l'état et que de gros aménagements s'avèrent nécessaires.

Les murs présentent des traces d'humidité et de moisissures, et des fuites d'eau ont été constatées. De plus l'isolation des murs et plafonds ne permet pas un niveau minimum de confort en été comme en hiver. Le toit est amianté, et le remplacement de cette couverture par du bac acier, nécessiterait de gros travaux de désamiantage (évalués en fourchette basse à 14000€).

L'étude de Mr Beltran nous a donc proposé un devis de réaménagement complet de cet appartement, dans le même esprit que l'autre appartement, mais avec 2 chambres au lieu de 3. Ce devis se monterait à environ 150000€ HT.

Pour accélérer le début des travaux, Mr le maire propose de finaliser les dossiers de subvention et de les déposer fin mars, pour un début des travaux possible dès septembre 2023.

Un rendez vous avec l'architecte sera programmé mi janvier 2023, pour affiner sa proposition.

De plus, certains membres du conseil demandent à ce que l'on envisage un aménagement de cet appartement à 3 chambres, pour permettre une location à une famille avec enfants. La fixation du loyer sera aussi discutée par le conseil en janvier 2023

3. Informations

- Suites de la révision des listes électorales
Un courrier sera envoyé début janvier à toutes les personnes radiées des listes électorales lors de la dernière réunion de la commission
- Projet d'emplacements des citernes incendie
L'installation d'une citerne incendie sur un terrain proche de la mairie est conditionnée à la vente des terres de Mr Razes. En effet, Mr Cabanac Hervé, actuellement fermier sur ces terres et qui se portera acquéreur lors de leur vente, est prêt à trouver un arrangement avec la mairie pour revendre/mettre à disposition une petite parcelle de ces terrains pour y installer une citerne incendie.
Le fonds de concours pourrait être sollicité en 2023 pour ces aménagements ainsi que l'achat d'une citerne pour sécuriser le centre du village.
- Avancée des travaux de réhabilitation de l'ancienne mairie
Le planning d'avancée des travaux est respecté et la livraison de l'appartement devrait avoir lieu fin janvier comme prévu. Il reste la mise en place des appareils de chauffage, des éviers, du bac à douche, du chauffe eau solaire ainsi que du plancher du balcon.
- Études sur les possibilités d'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux.
Une société spécialisée est passée pour évaluer les capacités offertes par les toitures des bâtiments communaux dans la production d'électricité d'origine solaire et nous attendons son devis
Le pays du sud toulousain doit dépêcher des experts en énergie solaire en janvier.
- Préparation du budget 2023
Le carrefour de la Communion est très dangereux et sa sécurisation pose problème : le Département refuse l'installation d'un miroir sur le côté droit de la départementale, en face du chemin, qui permettrait une meilleure visibilité des usagers qui sortent de la Communion.
Une solution serait de retracer ce chemin en effectuant un échange de terrains (entre Mr Scapin et la mairie), pour faire aboutir ce chemin plus bas sur la départementale, à un endroit où la visibilité est meilleure.
Il reste de l'argent du pool routier au moins pour 2 ans, ce qui pourrait permettre la rectification de ce carrefour.

4. Questions diverses

- Prévision d'un avenant pour fermer l'espace sous l'escalier de l'ancienne mairie avec une porte d'accès ainsi que le dessous du balcon, en bardage (pour un devis de 3830€)
Une délibération sera à prendre en janvier

- Rédaction à prévoir, d'un bulletin d'information 2023, pour présenter les projets de la mairie
- Le poteau d'angle de la salle polyvalente (base de l'ancienne arche) est dangereux pour la circulation des véhicules et sera supprimé
- Pour le prochain conseil il faudra en priorité redéfinir le montant des subventions allouées pour 2023 aux différents travaux en cours ou en préparation

Fin de la réunion : 20h20